

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 26/02/2024  
Délibération n° 2024/02/01

COPIE

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-six février, le Conseil Municipal de cette commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle de réunion de conseil, sous la présidence du Maire, Sylvie BARRILLOT.

**Étaient présents :**

Mme BARRILLOT SYLVIE, M. LUDA YOANN, M. PIERRE HENRI,  
Mme PINEAU SYLVIE, M. RIPOCHE JEAN-PIERRE, Mme ROGER  
CELINE

**Étaient absents excusés :** M. DOUSSET THIERRY, Mme LEBEAU  
JOCELYNE

Pouvoir de Mme LEBEAU J. à Mme PINEAU S. et Mr DOUSSET T. à  
Mme BARRILLOT S.

**Étaient absents :** Mr GEORGET P. et TRUDEAU F.

A été nommé comme **secrétaire de séance :** Mme PINEAU SYLVIE

<b>NOMBRE DE MEMBRES</b>
In ouverte : 10
Présents : 6
Absents : 4
Nombre de suffrages exprimés : 8
Pour : 8
Contre :
Absentions :

**TRAVAUX DAMENAGEMENT, SECURISATION ET  
VEGETALISATION PARTIELLE DU CENTRE-BOURG DE SAIX  
ET PLAN DE FINANCEMENT DE LA TRANCHE N°2**  
remplace la délibération n°20240102 en date du 29/01/2024 pour erreur  
matérielle : répartition des recettes de DETR et ACTIV3.

Date convocation  
20/02/2024

Date d'affichage  
26/02/2024

Acte rendu exécutoire après  
dépôt en Sous-Prefecture le :

26/02/2024

et publication de :  
26/02/2024

Du fait d'une programmation par le Département de la Vienne de la réfection du roultant du centre-bourg de la Commune de SAIX, prévue en 2024, Madame le Maire propose au Conseil Municipal de saisir l'opportunité de réaffecter des trottoirs, la place de l'église, la place de la mairie et la place de l'école maternelle. L'objectif est de sécuriser la traversée du centre-bourg pour les piétons, les cyclistes et d'améliorer le cadre de vie des habitants et des visiteurs. Depuis juin 2022, une liaison cyclable Loire à Vélo/Vélo Francette traverse la commune et apporte un regain de touristes cyclistes. Il semble important de partager le roultant entre véhicules et vélos pour sécuriser la circulation. Mme le Maire propose également de limiter la vitesse de circulation à 30kmh/heure sur la totalité de la traversée du centre-bourg. Par ailleurs, le Méridien de Greenwich pourrait être matérialisé afin de valoriser cet attrait touristique et des panneaux touristiques pourraient être implantés sur la place de l'église végétalisée. Enfin, afin de supprimer les risques d'inondation, telle que celle survenue en 2013, elle propose également de procéder au passage de canalisations, à l'hydraulique de tous les réseaux et à la réfection de tous les caniveaux afin de bien canaliser le passage des eaux pluviales.

Tous ces travaux seront programmés sur 2 ans, comme suit :

- 2024 : les études techniques et la place de l'église avec des ilots végétalisés ;
- 2024 : réfection du roultant partagé Voitures/Vélos, des trottoirs partiellement végétalisés, des caniveaux et des quais de transports scolaires. Végétalisation des

AR Prefecture  
086-218602506-20240226-20240201BEMPLAC-DE  
Reçu le 06/03/2024  
Publié le 06/03/2024

MAIRIE DE SAIX

- 2025 : réfection de la place de la mairie et de la place de l'école avec des ilots végétalisés.  
Le coût total des travaux énumérés ci-dessus est de : 655 505,39 € HT répartis selon les 3 tranches suivantes :

- tranche n°1 en 2024 pour 107 793,85 € HT ;
- tranche n°2 en 2024 pour 378 767,37 € HT et
- tranche n°3 en 2025 pour 168 944,17 € HT.

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que la DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux) 2023 et que la DSIL (Dotation de Soutien à l'Investissement Local) 2023 ont été accordées afin de financer 80 % du total HT des travaux de la tranche n°1 qui seront effectués en 2024.

Dans le cadre de l'évolution du budget suite au choix de l'entreprise et avec la prise en compte des différentes options pour ces travaux,

le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

à 6 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention,

- accepte les travaux énumérés ci-dessus sur 2 ans à compter de 2024,
- valide le plan de financement suivant pour la tranche n°2 qui sera effectuée en 2024 :

DEPENSES	RECETTES
Travaux tranche n°2 : 378 767,37 € HT	DETR (44,20%) : 167 406,95 € DSIL (24,42%) : 92 494,99 € ACTIV3 (2024) (4,78%) : 18 100,00 € Amenées de Police (6,60%) : 25 000,00 € Autofinancement (20%) : 75 765,43 €
<b>TOTAL : 378 767,37 € HT</b>	<b>TOTAL : 378 767,37 €</b>

- autorise Madame le Maire à déposer les demandes de subventions suivantes concernant la tranche n°2 des travaux s'élevant à un total de 378 767,37 € HT :  
DETR 2024 pour 167 406,95 €, DSIL 2024 pour 92 494,99 €, Amendes de Police du Département de la Vienne pour 25 000,00 € et l'ACTIV 3 millésime 2024 du Département de la Vienne pour 18 100,00 €.  
- autorise Madame le Maire à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de cette décision.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.  
Un tel signé au registre des délibérations présentes. Pour extrait certifié conforme et exécutoire.

Fait à SAIX.

Le Maire, Sylvie BARRILLOT

AR Prefecture  
086-218602506-20240226-20240201BEMPLAC-DE  
Reçu le 06/03/2024  
Publié le 06/03/2024

MAIRIE DE SAIX

